

ASSEMBLÉE NATIONALE6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE474

présenté par

Mme Laurence Dumont, M. Potier, M. Alain David, M. Hutin et M. Jérôme Lambert

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter l’alinéa 85 par la phrase suivante :

Dans ce cadre, la France accompagne et promeut les actions mises en œuvre dans le cadre de la Grande Muraille Verte.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à promouvoir le projet de « Grande muraille verte. »

Ce projet reliant 11 pays du Sénégal à Djibouti a pour objet de fournir, simultanément, des solutions politiques à des menaces environnementales multiples et complexes, telles que la dégradation des terres, la désertification, la sécheresse, le changement climatique, la perte de biodiversité, la pauvreté et l’insécurité alimentaire.

Il entend assurer le développement socio-économique des Communautés locales par des plateformes polyvalentes d’Activités Génératrices de Richesses (AGR), renforcer l'accès aux services sociaux de base, gérer la transition vers l'économie verte et éradiquer la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Le One Planet Summit du mois de janvier en a fait une de ses annonces phares en promettant des financements importants de bailleurs de fonds pour ce projet africain, pour les africains et pour lutter contre l'avancée du désert.

L'aide publique au développement de la France au Sahel ne peut que s'inscrire dans ce dispositif intégré et concerté ».